COMMUNE DE BUSSY-SUR-MOUDON

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Bussy-sur-Moudon

le .....

Le Syndic : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique à Bussy-sur-Moudon

du ..... au .....

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général de Bussy-sur-Moudon

le .....

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le .....

IMPACT – CONCEPT SA
Environnement Géologie Eau Energie

Echelle 1 : 5'000

Format 79.4x60.5cm

Date	Dessin	Visa
29.03.2022	AD	VB
13.05.2025	CC	VB

LEGENDE

Périmètre communal et périmètre du Plan d'affectation communal (PACom)

Affectations

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFO)

Patrimoine

- Objet inscrit à l'inventaire
- 362/306 Périmètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification

Eaux

Zones de protection des eaux :
- S2
- S3

Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

Mobilité douce (à titre indicatif)

Itinéraire SuisseMobile à vélo

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA

Mensurations cadastrales du 7 février 2025
Géodonnées © Etat de Vaud

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté

le:.....

.....
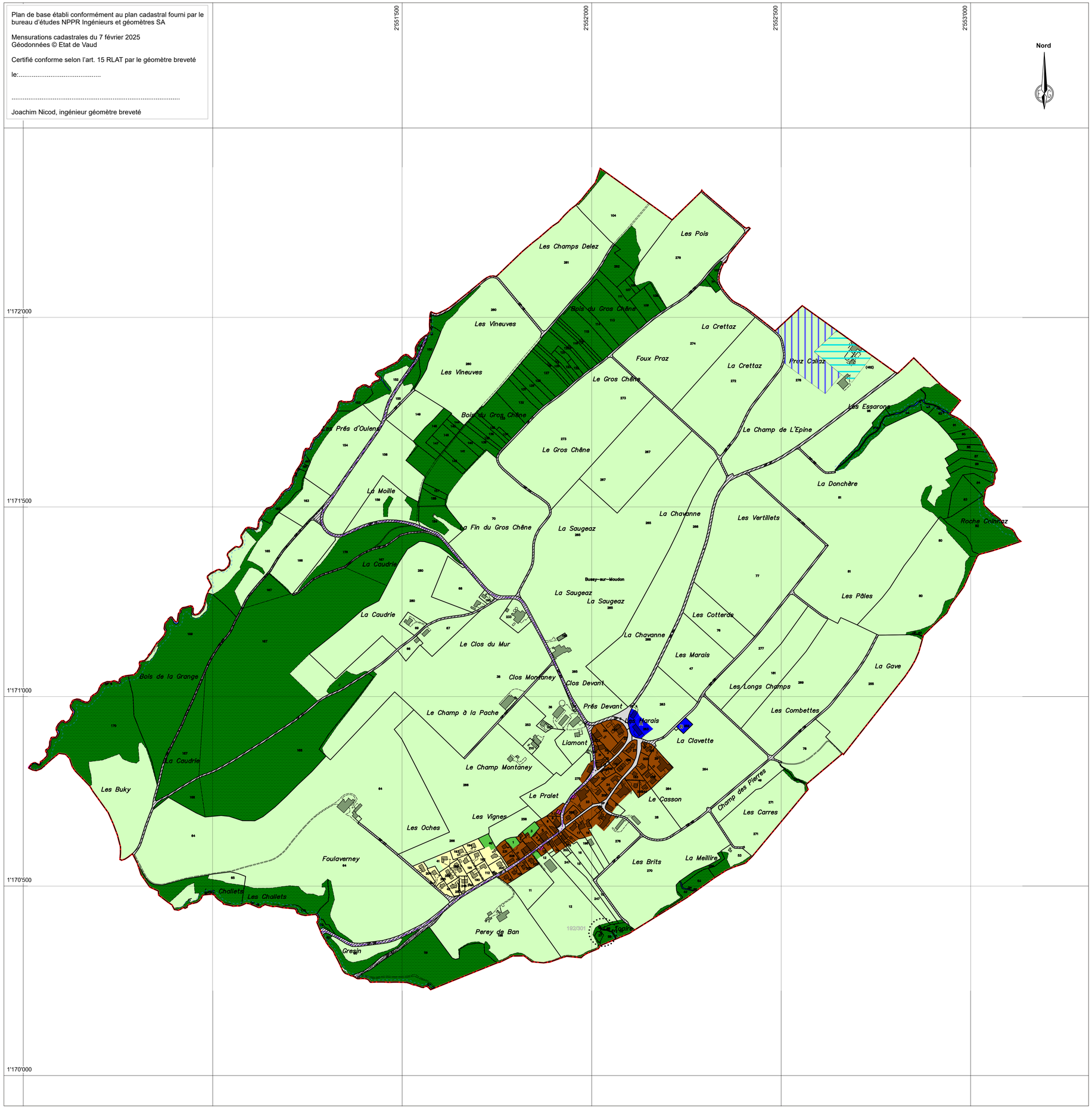
Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté